



COMMUNE D'AUBONNE

Conseil communal

Aubonne, le 18 mars 2017

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Nous vous prions de trouver en annexe le procès-verbal de la séance du 28 février, pour information.

Sur proposition de la Municipalité, la séance du Conseil communal prévue le 28 mars prochain est supprimée, il n'y a en effet pas matière pour nous réunir.

Nous nous réjouissons de vous retrouver à la prochaine séance qui aura lieu mardi 25 avril 2017.

En vous souhaitant bonne réception de la présente et de son annexe, nous vous prions de recevoir, Mesdames et Messieurs, nos cordiales salutations.

Au nom du Conseil communal

Le président

La secrétaire

Wladimir Mange

Jacqueline Cretegny